



LA CONVENTION DE SAINT-DENIS EN BREF

La Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (Convention de Saint-Denis, STCE n° 218) est un traité international unique en ce domaine. Il est le seul instrument international juridiquement contraignant qui traite de l'organisation de manifestations sportives en établissant une approche intégrée fondée sur trois piliers interdépendants : la sécurité, la sûreté et les services. Cette convention vise à renforcer la coopération entre toutes les parties prenantes publiques et privées, en adoptant une approche pluri-institutionnelle, comprenant les supporters et les communautés locales qui vivent ou travaillent autour des enceintes sportives. Ce faisant, elle vise à offrir un environnement sécurisé, sûr et accueillant lors des matches de football et d'autres manifestations sportives et à rendre les manifestations sportives accessibles à tous.

La liberté et la sécurité sont des principes fondamentaux et des objectifs essentiels pour le Conseil de l'Europe. Ces valeurs sont à promouvoir et à respecter au même titre que d'autres droits et libertés fondamentaux consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5), notamment dans le contexte des manifestations sportives.

La Convention de Saint-Denis vise à promouvoir une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives. Ces trois piliers indépendants et qui se chevauchent sont interdépendants et doivent donc être équilibrés. Ils ne sont pas conçus pour être mis en œuvre isolément.

La coopération est l'une des activités clés qui soutient l'action du Conseil de l'Europe et sa capacité à traiter les problèmes communs et les nouveaux défis en matière de droits humains et de libertés fondamentales, d'État de droit et de démocratie. La Convention de Saint-Denis vise à favoriser la coopération et le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés entre tous les acteurs concernés par l'organisation de manifestations sportives, du niveau local au niveau international.

Bonnes pratiques recommandées

Le Comité de suivi de la convention, également connu sous le nom de « Comité de Saint-Denis », a publié trois recommandations pour compléter et développer les politiques et les bonnes pratiques recommandées. Il s'agit des recommandations suivantes :

- ▶ la Recommandation T-S4 Rec (2021) 1, qui présente en détail la convention et explique comment la mettre en œuvre, en présentant les bonnes pratiques établies et recommandées en matière de sécurité, de sûreté et de services, y inclus une liste de contrôle qui comprend toutes les mesures clés dans ces trois domaines ;
- ▶ la Recommandation T-S4 Rec (2022) 1, qui aide les États parties à se conformer à leur obligation d'élaborer des stratégies nationales et locales en matière de sécurité, de sûreté et de services lors de manifestations sportives, en leur fournissant un modèle de structure en dix chapitres ;

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

- ▶ la Recommandation T-S4 Rec (2022) 2, qui invite les États parties à veiller à ce que leurs cadres juridiques, réglementaires ou administratifs précisent les rôles et les responsabilités des organismes publics et privés concernés, afin que les États qui en ont besoin puissent adopter ou affiner leurs lois et règlements nationaux sur la sécurité, la sûreté et les services lors des manifestations sportives, conformément aux dispositions de la Convention de Saint-Denis.

Une plateforme internationale de référence

En janvier 2025, 31 États avaient ratifié la Convention et 8 autres l'avaient signée depuis son ouverture à la signature le 3 juillet 2016 à Saint-Denis (France). Des États membres du Conseil de l'Europe, des États non européens et des organisations et associations internationales participent également au comité de Saint-Denis en tant qu'observateurs. Le comité est ainsi une plateforme unique de coopération entre toutes les parties prenantes impliquées dans l'organisation de matches de football et d'autres événements sportifs sécurisés et accueillants.

Des activités de suivi

Le suivi est au cœur des activités du Conseil de l'Europe et du comité de Saint-Denis. Les questionnaires de suivi bisannuels, les questionnaires thématiques, les visites de suivi et les évaluations des grands événements sportifs – comme les Coupes du monde de la FIFA ou les Championnats d'Europe de l'UEFA ou les Jeux olympiques et paralympiques – sont les quatre outils les plus pertinents disponibles pour suivre le niveau de conformité, aider les États parties à mieux mettre en œuvre la convention et adopter ou améliorer les normes.

Une boîte à outils didactique

La boîte à outils comprend 16 fiches thématiques, couvrant autant de sujets pertinents, qui sont « tout ce que vous devez savoir » sur la Convention de Saint-Denis. Elle est destinée aux experts comme au grand public. Elle présente les meilleures

pratiques que les États peuvent mettre en œuvre pour assurer la sécurité, la sûreté et les services offerts à tous lors des manifestations sportives, tout en étant au service du public et en rendant le sport accueillant et accessible à tous. Cette boîte à outils ne se limite pas à expliquer les trois piliers de la Convention de Saint-Denis – sécurité, sûreté et services – mais aborde également la manière dont les États peuvent lutter contre le racisme et la discrimination lors de manifestations sportives, le lien entre les droits humains et la Convention de Saint-Denis, ou encore la manière de promouvoir l'accessibilité et l'inclusivité lors de manifestations sportives.

Une formation pédagogique en ligne

L'objectif de ce cours en ligne ouvert à tous (MOOC) est de présenter aux participants la Convention de Saint-Denis et les recommandations du Conseil de l'Europe qui y sont associées. En huit modules, le cours en ligne aborde les principaux défis auxquels sont confrontées toutes les parties prenantes d'un événement sportif. Ce cours est disponible en anglais, polonais et portugais. Cet outil d'apprentissage en ligne est conçu pour les institutions gouvernementales, les organisateurs d'événements sportifs, les responsables de la sécurité et de la sûreté et le grand public.

Un aperçu de la situation en Europe

Il existe une base de données (« profils pays ») en ligne contenant une liste des pays qui ont ratifié la convention, avec des informations détaillées sur les institutions chargées du sport et de la sécurité, les événements sportifs majeurs, les organisations de supporters, le cadre juridique et les stratégies nationales, ainsi que les principaux risques encourus dans chaque pays. Cette liste est à la disposition de tous ceux qui souhaitent en savoir plus sur les mesures prises par un État donné pour mettre en œuvre la Convention de Saint-Denis.

Pour de plus amples informations sur la Convention de Saint-Denis, veuillez consulter le site internet à l'adresse suivante :

www.coe.int/fr/web/sport/safety-security-and-service-approach-convention



www.coe.int/sport



Contact: Sport.t-s4@coe.int